



## Passé individuelle – 2023

Piscine Municipale d'Alfred et Plantagenet  
Formulaire d'inscription

Numéro de passe (donné par le sauveteur) : \_\_\_\_\_

### Information sur le détenteur de la carte

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_

Condition médicales ou allergie(s) : \_\_\_\_\_

En cas d'urgence : \_\_\_\_\_

Téléphone maison : \_\_\_\_\_ Téléphone travail : \_\_\_\_\_

### Dates de validité

La passe individuelle est valide durant les temps de baignade libre à tous les jours de la semaine du **17 juin 2023** au **27 août 2023** inclusivement.

### Tarifs

|                     |         |
|---------------------|---------|
| <b>Résident</b>     | 42,00\$ |
| <b>Non-résident</b> | 63,00\$ |

Pour être admissible au tarif des résidents, le détenteur doit avoir une adresse de résidence provenant de l'un des sept villages faisant partie du Canton d'Alfred et Plantagenet (Alfred, Curran, Lefaivre, Pendleton, Plantagenet, Treadwell et Wendover).

### Information générale et consentement

La passe individuelle est valide à la piscine municipale d'Alfred ainsi qu'à la piscine municipale de Plantagenet. Les places sont limitées à 60 baigneurs à la fois, et sont attribuées de manière « premier rendu, premier servi ». Pour la saison d'été 2023, aucune réservation n'est nécessaire pour être admis à la piscine. En cas d'intempéries (fortes pluies, tonnerre, éclairs) la baignade sera suspendue pour un temps donné pour des raisons de sécurité.

En signant ce formulaire, j'atteste que tous les renseignements fournis ci-haut sont complets et véridiques.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

J'accepte d'être photographié pour des fins promotionnelles (affiches, feuillets d'information, site web...) pour la Municipalité d'Alfred et Plantagenet.

### Bureau seulement

Montant payé : \_\_\_\_\_ Initiales de l'employé : \_\_\_\_\_

# du reçu : \_\_\_\_\_ Mode de paiement : (chèque/comptant/Interac)